

Le président : N'étiez-vous point l'amie de quelques-uns des députés transfuges ?

L'accusée : Non.

Le président : Qui vous a donné le passeport avec lequel vous êtes venue à Paris ?

L'accusée : Je l'avais depuis trois mois.

Le président : Quelles étaient vos intentions en tuant Marat ?

L'accusée : De faire cesser les troubles et de passer en Angleterre, si je n'eusse point été arrêtée.

Le président : Y avait-il longtemps que vous aviez formé ce projet ?

L'accusée : Depuis l'affaire du 31 mai, jour de l'arrestation des députés du peuple...

Le président : N'avez-vous pas assisté aux conciliabules des députés transfuges à Caen ?

L'accusée : Non.

Le président : C'est donc dans les journaux que vous lisiez que vous avez appris que Marat était un anarchiste.

L'accusée : Oui, je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. C'était d'ailleurs un accapareur d'argent : on a arrêté à Caen un homme qui en achetait pour lui. J'étais républicaine bien avant la Révolution, et n'ai jamais manqué d'énergie.

Le président : Qu'entendez-vous par énergie ?

L'accusée : Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté, et savent se sacrifier pour leur patrie.

Le président : Ne vous êtes-vous point essayée d'avance, avant de porter le coup à Marat ?

L'accusée : Oh ! le monstre, il me prend pour un assassin¹ !

Le président : Il est cependant prouvé par le rapport des gens de l'art que si vous eussiez porté le coup de cette manière, (en long), vous ne l'auriez pas tué.

L'accusée : J'ai frappé comme cela s'est trouvé. C'est un hasard...

Le président : Quelles sont les personnes qui vous ont conseillé de commettre cet assassinat ?

L'accusée : Je n'aurais jamais commis un pareil attentat par le conseil des autres, c'est moi seule qui en ai conçu le projet et qui l'ai exécuté.

1. Le *Bulletin* ajoute à cet endroit : « Ici l'accusée paraît violemment émue. »

Le président : Mais comment pensez-vous faire croire que vous n'avez point été conseillée, lorsque vous dites que vous regardiez Marat comme la cause de tous les maux qui désolent la France, lui qui n'a cessé de démasquer les traîtres et les conspirateurs ?

L'accusée : Il n'y a qu'à Paris où l'on a les yeux fascinés sur le compte de Marat. Dans les autres départements on le regarde comme un monstre.

Le président : Comment avez-vous pu regarder Marat comme un monstre, lui qui ne vous a laissé introduire chez lui que par un acte d'humanité, parce que vous lui aviez écrit que vous étiez persécutée ?

L'accusée : Que m'importe qu'il se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres.

Le président : Croyez-vous avoir tué tous les Marat ?

L'accusée : Celui-ci mort, les autres auront peur, peut-être.

Un huissier du tribunal présente à l'accusée le couteau avec lequel elle avait frappé Marat. Il lui est demandé si elle le reconnaît. Une vive émotion paraît sur son visage. Repoussant le couteau de la main, elle s'écrie d'une voix altérée : « Oui, je le reconnais, je le reconnais. »

Lecture est faite de deux lettres, qu'elle reconnaît pour avoir été par elle écrites, depuis sa détention.¹

La première est adressée à Barbaroux, député, à Caen :

Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation à la paix.

Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage, je ne vous ferai point grâce de la moindre anecdote. J'étais avec de bons montagnards, que j'ai laissé parler tout leur content, et leurs propos, aussi sots que leurs personnes, ne servirent qu'à m'endormir : je ne me réveillai pour ainsi dire qu'à Paris. Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses anciens amis, me supposant une fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'avais jamais entendu, et enfin m'offrit sa fortune et sa main. Quand

1. C'est Fouquier-Tinville lui-même, et non pas le greffier, qui en fit lecture.

je fus ennuyée de ses propos, « Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je, il est malheureux, avec tant de talent, de n'avoir point de spectateurs, je vais chercher nos compagnons de voyage pour qu'ils prennent leur part du divertissement. » Je le laissai de bien mauvaise humeur. La nuit, il chanta des chansons plaintives, propres à exciter le sommeil. Je le quittai enfin à Paris, refusant de lui donner mon adresse, ni celle de mon père à qui il voulait me demander ; il me quitta de bien mauvaise humeur.

Le croiriez-vous ? Fauchet est en prison comme mon complice, lui, qui ignorait mon existence. Mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. Pardon, ô humains ! Ce mot déshonore votre espèce : c'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, vive la paix ! Grâce au ciel, il n'était pas français.

Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire¹. Chabot avait l'air d'un fou. Legendre voulait m'avoir vue le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme ; je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays, et je ne prétendais pas punir tant de monde. Tous ceux qui me voyaient pour la première fois prétendaient me connaître dès longtemps. Je crois que l'on a imprimé les dernières paroles de Marat, je doute qu'il en ait proféré ; mais voilà les dernières qu'il m'a dites. Après avoir écrit vos noms à tous, et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Evreux, il me dit pour me consoler, que dans peu de jours, il vous ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort...²

J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir. Tous les moyens sont bons dans une telle circonstance. Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la Montagne, mais il n'allait plus à la Convention. Je voudrais avoir conservé votre lettre, on aurait mieux connu que je n'avais pas de complice, enfin cela s'éclaircira. Nous sommes si bons républicains à Paris que l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se

1. Ce premier interrogatoire eut lieu dans le salon de Marat, à peine une heure après l'assassinat. En plus de Chabot et de Legendre y étaient présents les conventionnels Maure et Drouet.

2. « A la lecture de ces mots, note le *Bulletin*, l'accusée semblait encore ressentir une certaine satisfaction. »

sacrifier de sang-froid pour sauver tout son pays. Je m'attendais bien à mourir dans l'instant ; des hommes courageux et vraiment au-dessus de tout éloge, m'ont préservée de la fureur bien excusable des malheureux que j'avais faits. Comme j'étais vraiment de sang-froid, je souffris des cris de quelques femmes, mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire ! Voilà un grand préliminaire, sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis, délicieusement, de la paix depuis deux jours, le bonheur de mon pays fait le mien : il n'est point de dévouement dont on ne retire plus de jouissances, qu'il n'en coûte à s'y décider.

Je vous prie, citoyen, vous et vos collègues, de prendre la défense de mes parents et amis, si on les inquiétait. Je ne dis rien à mes chers amis aristocrates, je conserve leur souvenir dans mon cœur. Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence, mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur sensible promettait une vie bien orageuse, je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Élysées avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays, presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république !

Je suis on ne peut mieux dans ma prison, les concierges sont les meilleurs gens possible : on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence, le Comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention, je crois que c'est de l'invention de Chabot : il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées¹ ; je passe mon temps à écrire des chansons...²

L'on m'a transférée à la Conciergerie et ces messieurs du grand jury³ m'ont promis de vous envoyer ma lettre, je continue donc. J'ai prêté un long interrogatoire, je vous prie de vous le procurer, s'il est rendu public. J'avais une adresse sur moi lors de mon arrestation, aux amis de la paix ; je ne puis vous l'envoyer,

1. « Ici, note encore le *Bulletin*, l'accusée ne put s'empêcher de rire, lorsque l'accusateur public en fit lecture. »

2. « Cette lettre paraît avoir été écrite jusqu'ici, le 15. La septième page et la suivante sont blanches. Corday d'Armont a continué sur la neuvième page lorsqu'elle a été à la Conciergerie. » (Note du *Bulletin*).

3. Le « grand jury » en question est celui qui avait interrogé Charlotte Corday : le président Montané, Fouquier-Tinville et le greffier Wolff.

j'en demanderai la publication, je crois bien en vain. J'avais une idée hier au soir de faire hommage de mon portrait au département du Calvados, mais le Comité de salut public, à qui je l'avais demandé, ne m'a point répondu¹, et maintenant il est trop tard. Je vous prie, citoyen, de faire part de ma lettre au citoyen Bougon, procureur-général-syndic du département ; je ne la lui adresse pas pour plusieurs raisons, d'abord je ne suis pas sûre que dans ce moment il soit à Evreux ; je crains de plus qu'étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort, je le crois cependant assez bon citoyen pour se consoler dans l'espoir de la paix ; je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant, j'ai rempli ses vœux². Si quelques amis demandaient communication de cette lettre, je vous prie de ne la refuser à personne. Il faut un défenseur, c'est la règle, j'ai pris le mien sur la Montagne, c'est Gustave Doulcet. J' imagine qu'il refusera cet honneur, cela ne lui donnait cependant guère d'ouvrage³. J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot. Je demanderai à disposer du reste de mon argent, et alors je l'offre aux femmes et aux enfants des braves habitants de Caen partis pour délivrer Paris.

Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la Conciergerie, c'est une preuve nouvelle de sa modération, dites-le à nos bons habitants de Caen, ils se per-

1. Cf. la lettre publiée p. 29.

2. Jean-Hippolyte Bougon de Longrais, âgé de vingt-huit ans à l'époque, mis par la suite hors la loi comme fédéraliste et guillotiné le 4 janvier 1794, était compris au nombre de ces « amoureux » que la rumeur publique tenait à attribuer successivement à Charlotte Corday.

3. Gustave Doulcet de Pontecoulant, le neveu de Madame de Pontecoulant, coadjutrice de l'abbesse de l'abbaye aux Dames où fut élevée Charlotte Corday (c'est là qu'elle avait fait sa connaissance) n'était nullement un montagnard. Sympathisant actif des girondins il sera un des 73 protestataires décrétés d'arrestation le 3 octobre 1793. Réfugié en Suisse, il expliquera par la suite que le gendarme, chargé de lui porter la lettre par laquelle Fouquier-Tinville lui notifiait le choix que Charlotte Corday avait fait de lui pour son défenseur, ne put le trouver ; car, menacé d'être proscrit à cause de ses liaisons avec les députés girondins, il ne rentra plus à son domicile. Ce ne fut que le 20 juillet, soit quatre jours après l'exécution, qu'il reçut la lettre. Charlotte Corday qui ignorait tous ces détails, sur le point de marcher à l'échafaud, lui écrivit le billet suivant : « *A Doulcet-Pontecoulant*. Doulcet-Pontecoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre lorsque la chose était si facile. Celni qui l'a fait [Chauveau-Lagarde, cf. *infra*] s'en est acquitté avec toute la dignité possible. Je lui en conserverai ma reconnaissance jusqu'au dernier moment. — Marie CORDAY. »

mettent quelquefois de petites insurrections que l'on ne contient pas si facilement. C'est demain à huit heures que l'on me juge, probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. On doit croire à la valeur des habitants du Calvados puisque les femmes même de ce pays sont capables de fermeté. Au reste, j'ignore comment se passeront les derniers moments, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai point besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car jusqu'à cet instant je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'estimai jamais la vie que par l'utilité dont elle devait être.

Marat n'ira point au Panthéon, il le méritait pourtant bien. Je vous charge de recueillir les pièces propres à faire son oraison funèbre... Je vais écrire un mot à papa. Je ne dis rien à mes autres amis, je ne leur demande qu'un prompt oubli : leur affliction déshonorerait ma mémoire. Dites au général Wimpfen que je crois lui avoir aidé à gagner plus d'une bataille, en facilitant la paix¹. Adieu, citoyen, je me recommande au souvenir des vrais amis de la paix.

Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme ceux des rues, avaient l'air de me plaindre. Le malheur rend toujours compatissant, c'est ma dernière réflexion.

Mardi 16, à huit heures du soir.

La seconde est adressée à son père :

Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. J'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais garder l'incognito, mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez point tourmenté. En tout cas, je crois que vous auriez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet : un tel attentat ne permet nulle défense, c'est

1. Le baron de Wimpfen, officier en retraite et ancien député à l'Assemblée constituante, avait pris le commandement de l'« armée » recrutée par les députés proscrits. Ses troupes se firent piteusement battre près de Vernon par les Parisiens qui entrèrent en triomphateurs à Caen. Le baron se réfugia en Angleterre et revint en France sous le Consulat.

pour la forme. Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort, la cause en est belle. J'embrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.¹

C'est demain à huit heures, qu'on me juge. Ce 16 juillet.

La lecture terminée, Fouquier-Tinville, en quelques mots, résume les débats. Le président annonce : « Le défenseur a la parole. »

Chauveau-Lagarde écrira plus tard dans ses Souvenirs :

A ces derniers mots, et quand je me fus levé pour parler, on entendit d'abord dans l'assemblée un bruit sourd et confus, comme de stupeur, et puis ensuite, si l'on peut s'exprimer de la sorte, comme un silence de mort qui me glaça jusqu'au fond des entrailles.

Pendant que l'accusateur public parlait, les jurés me faisaient dire de garder le silence, et le président, de me borner à soutenir que l'accusée était folle. Ils désiraient tous que je l'humiliasse.²

Quant à elle, son visage était toujours le même. Seulement elle me regardait de manière à m'annoncer qu'elle ne voulait pas être justifiée. Je ne pouvais d'ailleurs en douter, d'après les débats, et cela était impossible puisqu'il y avait, indépendamment de ses aveux, la preuve légale d'un homicide avec préméditation.

Cependant bien décidé à remplir mon devoir, je ne voulais rien dire que ma conscience et l'accusée pussent désavouer, et tout à coup l'idée me vint de me borner à une seule observation qui, dans une assemblée du peuple ou de législateurs, aurait pu servir d'élément à une défense complète, et je dis :

« L'accusée avoue avec sang-froid, l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation,

1. Ce vers n'appartient pas au grand Corneille, mais à son frère Thomas, dans sa très médiocre tragédie *Le comte d'Essex*.

2. Inexact, du moins en ce qui concerne Montané. C'était de sa part une ultime tentative de sauver l'accusée. Il s'arrangea même pour modifier, frauduleusement, le texte d'une des questions adressées aux jurés afin de leur permettre de déclarer qu'elle avait agi en état de démence. Reconnue folle, Charlotte Corday pouvait être condamnée à la réclusion perpétuelle à la Salpêtrière... et en sortir triomphalement, très exactement un an après.

elle en avoue les circonstances les plus affreuses : en un mot, elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier. Voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière. Ce calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-même qui n'annoncent aucun remords, et pour ainsi dire en présence de la mort même, ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature, ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main. Et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale, dans la balance de la justice. Je m'en rapporte à votre prudence¹. »

Le jury ayant reconnu que l'accusée avait commis l'assassinat « avec des intentions criminelles et préméditées »², le tribunal condamna Charlotte Corday à la peine de mort et ordonna qu'elle serait conduite au lieu de l'exécution revêtue d'une chemise rouge réservée aux parricides.³

1. Le discours de Chauveau-Lagarde semble avoir grandement déçu les partisans de l'accusée (et ils étaient nombreux dans le public qui assistait à l'audience). L'un d'eux écrira par la suite : « Je me représentais depuis longtemps ce qu'il [le défenseur] avait à dire et les points sur lesquels il pouvait rouler la défense. Sans doute la démence était le premier qui dût s'offrir à tout individu chargé de cette tâche, c'est aussi celui qu'il saisit ; mais je le demande à tous ceux qui ont entendu son discours, à tous ceux qui l'ont lu, la position de l'accusée n'offrait-elle pas d'autres moyens ? Était-ce à quelques expressions froides et décolorées que pouvait se borner la défense d'un être dont tant de passions caractérisaient les erreurs, dont une famille déplorait le fatal enthousiasme, et qui s'avavançait au-devant de la mort avec un courage sublime où le désespoir n'entraînait pour rien ? Quant à moi, il me semblait qu'on pouvait chercher à émouvoir l'âme de ces jurés qui s'étaient montrés impassibles jusqu'alors contre les malheureux désignés à leurs coups, mais que l'aspect d'une femme jeune et belle aurait peut-être ébranlés. Je sais le peu d'espoir qu'il y avait d'obtenir ce résultat, je sais encore que la défense offerte sous ce point de vue, pouvait, devait même conduire à la mort celui qui l'aurait présentée, mais si je m'en étais chargé, certainement j'aurais mis de côté toute considération étrangère, et j'aurais fait tous mes efforts, au péril même de ma vie, pour soustraire du moins à l'échafaud, l'infortunée dont l'intérêt m'aurait été confié. Ces réflexions, je ne fus pas le seul à les faire, et et je les entendis exprimées au tribunal même, d'une manière assez énergique. » (Monnel, *Mémoires d'un prêtre régicide*, T. II, p. 37-38).

2. La question posée au jury portait : « L'a-t-elle fait avec préméditation et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ? » Le président Montané lui avait substitué celle-ci : « L'a-t-elle fait avec des intentions criminelles et préméditées ? » (cf. *supra* la note de la page précédente).

3. Un représentant du peuple était considéré comme père de la patrie. C'est pourquoi les neuf Orléanais qui avaient quelque peu malmené le député Bourbon, l'avaient revêtue également pour aller à l'échafaud.

Pièces annexes :

ADRESSE AUX FRANÇAIS
AMIS DES LOIS ET DE LA PAIX¹

Jusqu'à quand, ô malheureux Français, vous plairez-vous dans le trouble et dans les divisions ? Assez et trop longtemps des factieux, des scélérats, ont mis l'intérêt de leur ambition à la place de l'intérêt général ; pourquoi, victimes de leur fureur, vous anéantir vous-mêmes, pour établir le désir de leur tyrannie sur les ruines de la France ?

Les factions éclatent de toutes parts, la Montagne triomphe par le crime et l'oppression, quelques monstres abreuvés de notre sang conduisent ces détestables complots... Nous travaillons à notre propre perte avec plus de zèle et d'énergie que l'on n'en mit jamais à conquérir la liberté ! O Français, encore un peu de temps, et il ne restera de vous que le souvenir de votre existence !

Déjà les départements indignés marchent sur Paris, déjà le feu de la discorde et de la guerre civile embrase la moitié de ce vaste empire ; il est encore un moyen de l'éteindre, mais ce moyen doit être prompt. Déjà, le plus vil des scélérats, Marat, dont le nom seul présente l'image de tous les crimes, en tombant sous le fer vengeur, ébranle la Montagne et fait pâlir Danton, Robespierre, ces autres brigands assis sur ce trône sanglant, environnés de la foudre, que les dieux vengeurs de l'humanité ne suspendent sans doute que pour rendre leur chute plus éclatante, et pour effrayer tous ceux qui seraient tentés d'établir leur fortune sur les ruines des peuples abusés !

Français ! vous connaissez vos ennemis, levez-vous ! marchez ! que la Montagne anéantie ne laisse plus que des frères, des amis ! J'ignore si le ciel nous réserve un gouvernement républicain, mais il ne peut nous donner un Montagnard pour maître que dans l'excès de ses vengeances... O France ! ton repos dépend de

1. Rédigée par Charlotte Corday le second jour de son arrivée à Paris, vendredi 12 juillet 1793, et trouvée sur elle lors de son arrestation, pliée en huit et cachée au creux de sa poitrine.

l'exécution des lois ; je n'y porte pas atteinte en tuant Marat ; condamné par l'univers, il est hors la loi. Quel tribunal me jugera ? Si je suis coupable, Alcide l'était donc lorsqu'il détruisait les monstres !...¹

O ma patrie ! Tes infortunes déchirent mon cœur ; je ne puis t'offrir que ma vie ! et je rends grâce au ciel de la liberté que j'ai d'en disposer ; personne ne perdra par ma mort ; je n'imiterai point Paris² en me tuant. Je veux que mon dernier soupir soit utile à mes concitoyens, que ma tête portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois ! que la Montagne chancelante voit sa perte écrite avec mon sang ! que je sois leur dernière victime, et que l'univers vengé déclare que j'ai bien mérité de l'humanité ! Au reste, si l'on voyait ma conduite d'un autre œil, je m'en inquiète peu.

Qu'à l'univers surpris cette grande action
Soit un objet d'horreur ou d'admiration,
Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire,
Ne considère point le reproche ou la gloire.
Toujours indépendant et toujours citoyen,
Mon devoir me suffit, tout le reste n'est rien.
Allez, ne songez plus qu'à sortir de l'esclavage !³

Mes parents et amis ne doivent point être inquiétés, personne ne savait mes projets. Je joins mon extrait de baptême à cette adresse, pour montrer ce que peut la plus faible main conduite par un entier dévouement. Si je ne réussis pas dans mon entreprise, Français ! je vous ai montré le chemin, vous connaissez vos ennemis ; levez-vous ! marchez ! frappez !

REQUÊTE DE CHARLOTTE CORDAY
AUX CITOYENS COMPOSANT LE COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE

Puisque j'ai encore quelques instants à vivre, pourrais-je espérer, citoyens, que vous me permettez de me faire peindre ?

1. Charlotte Corday connaît donc ce nom (un des noms) d'Hercule.
2. Le meurtrier du conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau.
3. Voltaire, *La Mort de César*.

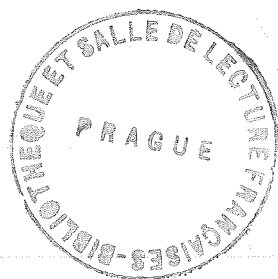
Je voudrais laisser cette marque de mon souvenir à mes amis. D'ailleurs comme on chérit l'image des bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher celle des grands criminels, ce qui sert à perpétuer l'horreur de leurs crimes. Si vous daignez faire attention à ma demande, je vous prie de m'envoyer demain matin un peintre en miniature. Je vous renouvelle la prière de me laisser dormir seule¹.

Croyez, je vous prie, à ma reconnaissance.

Marie Corday².

J'entends sans cesse crier dans la rue l'arrestation de Fauchet, mon complice. Je ne l'ai jamais vu que par la fenêtre, et il y a deux ans. Je ne l'aime ni l'estime ; je lui ai toujours cru une imagination exaltée et nulle fermeté de caractère. C'est l'homme du monde à qui j'aurais le moins volontiers confié un projet. Si cette déclaration peut lui servir, j'en certifie la vérité.

Corday.



1. Un gendarme a été placé en permanence dans sa cellule.
2. Ses prénoms étaient : Marie-Anne-Charlotte. Le premier semble avoir eu sa préférence.

APRÈS LE VERDICT

Pendant qu'on jugeait Charlotte Corday, un peintre, l'Allemand Hauer, présent à l'audience, s'était mis à esquisser son portrait. L'ayant remarqué, elle se tourna de son côté pour lui rendre la besogne plus facile.

« Après sa condamnation, raconte dans ses *Souvenirs de la Terreur* Georges Duval, qui avait personnellement connu Hauer¹, elle le fit appeler dans la pièce où on l'avait fait retirer en attendant l'exécution. Elle demanda à voir le portrait, trouva que la ressemblance n'était pas tout à fait exacte, et offrit, pour le terminer, de poser pendant les courts instants qui lui restaient à vivre.

Pendant que le peintre s'occupait du travail, Charlotte parla de choses indifférentes ; elle parla aussi avec chaleur de l'action qu'elle avait faite, et s'applaudit d'avoir délivré la France d'un monstre tel que Marat². Quand le peintre eut fini, elle se montra cette fois entièrement satisfaite de la ressemblance, et le pria d'en faire une copie pour l'envoyer à sa famille. Du reste, elle ne cessa de faire paraître en ces terribles moments une tranquillité et une liberté d'esprit admirables.

Au bout d'une heure et demie, on frappa doucement à une petite porte placée derrière Charlotte Corday. On ouvrit, et le bourreau se présenta. Charlotte se retourna, et voyant les ciseaux et la chemise rouge, elle ne put se défendre d'une légère émotion : *Quoi ! déjà !* s'écria-t-elle. Puis, s'adressant au peintre : « Monsieur, je ne sais comment vous remercier de l'intérêt que vous me témoignez, et du soin que vous avez bien voulu prendre.

1. « C'est de lui que je tiens ces détails. » (*Note de Duval*).
2. T. III, p. 356-358.